

**Zeitschrift:** Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger  
**Herausgeber:** Organisation des Suisses de l'étranger  
**Band:** 22 (1995)  
**Heft:** 4

**Rubrik:** SSE-Info

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 28.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Les Suisses en Europe

# Vos problèmes nous intéressent!

**Savez-vous que le SSE tient un dossier des problèmes pour nos concitoyens à l'étranger engendrés par le fameux «non» à l'EEE?**

Le 6 décembre 1992, la Suisse a pris la décision de ne pas adhérer à l'Espace économique européen. Par ce vote le peuple suisse a-t-il réalisé les conséquences encourues pour chaque citoyen désirant s'établir en Europe? Depuis le célèbre 6 décembre de l'eau a coulé sous les ponts et ce n'est qu'aujourd'hui que l'on peut commencer à mesurer les conséquences de notre décision.

Depuis cette date, nous avons reçu les témoignages de Suisses se sentant discri-

minés dans de nombreux domaines: nos diplômes ne sont pas reconnus à l'étranger et nos possibilités de carrière professionnelle se trouvent amoindries ou annihilées. Il est de plus en plus difficile de renouveler un permis d'établissement ou de séjour. Obtenir un permis de travail dans un pays de l'Union est souvent une mission impossible pour un Suisse. Certains se trouvent discriminés dans l'accès aux études: les taxes d'inscription ou les taxes semestrielles dans les Univer-

sités européennes sont beaucoup plus élevées pour les non-ressortissants de la CE.

Et vous, rencontrez-vous des difficultés dans votre vie quotidienne, vous sentez-vous parfois discriminés? Votre témoignage nous intéresse et viendra compléter notre dossier. Ecrivez-nous au:

Secrétariat des Suisses de l'étranger, Alpenstrasse 26,  
CH-3000 Berne 16. ■

## AJAS

Projetez-vous d'acquérir une formation en Suisse? L'AJAS, Association pour l'encouragement de l'instruction de jeunes Suisses de l'étranger, peut vous renseigner sur:

- les études
- les apprentissages
- les stages
- les séjours linguistiques
- l'hébergement
- les bourses
- les obligations militaires

Adressez-vous à:  
AJAS, Alpenstrasse 26,  
CH-3000 Berne 16 ■

## Camps de ski et de snowboard 1995/96



Les deux camps de ski et de snowboard du SSE, qui auront lieu pendant les vacances de Noël (à Splügen/GR) et de Pâques (à Grimentz/VS), vous garantissent dix jours de plaisir dans la neige en compagnie de jeunes venus du monde entier. Les jeunes Suisse et Suisses de l'étranger y apprendront le ski et le snowboard d'une manière ludique; les débutantes et débutants bénéficient d'un encadrement spécial. Des programmes au choix (ski de fond, snowboard, luge, natation, demi-journées libres, excursions, etc.) garantissent des distractions variées et le programme de la soirée ajoute encore un peu de piment!

**Date et lieu:** du 27.12.95 au 5.1.96 à Splügen/GR; du 5 au 14.4.96 à Grimentz/VS

**Prix:** env. Fr.s. 650.– par camp, y compris l'abonnement téléski, les leçons et la location de skis. Assurance-accidents: Fr.s. 20.– en plus.

**Direction:** Edith Locher Brunner, responsable du Service des jeunes du SSE

**Conditions:** être âgé de 15 à 25 ans; le père ou la mère doit avoir la nationalité suisse

**Inscription:** jusqu'au 14.11.95 pour Splügen, jusqu'au 22.02.96 pour Grimentz, au:

Secrétariat des Suisses de l'étranger, Service des jeunes, Alpenstrasse 26, CH-3000 Berne 16, Tél. +41 31 351 61 00, fax +41 31 351 61 50

**Le nombre des participants est limité à 60!**

## Vos droits – votre devoir

Ainsi, chers compatriotes, vous pourrez bientôt participer à l'élection du parlement de la Confédération. En vous accordant le droit de voter par correspondance, la Suisse a reconnu toute l'importance du lien entre ses citoyennes et citoyens à l'étranger

et les institutions qui assurent le fonctionnement de sa démocratie. Vous avez déjà eu l'occasion de voter. Mais en octobre prochain, pour la première fois, vous êtes appelés à choisir les représentants du peuple et des cantons, dans les fonctions essentielles dévolues aux Chambres fédérales.

Permettez-moi de rappeler le rôle délibératif de celles-ci, mais aussi et surtout leur tâche électorale. L'Assemblée fédérale désigne en effet les membres du Conseil fédéral et du Tribunal fédéral, sans oublier le général en temps de guerre. Mais, particularité helvétique, en les élisant les parlementaires fédéraux investissent nos Sept Sages aussi bien du pouvoir de chef de l'Etat que de la mission gouvernementale. C'est dire la responsabilité dévolue



Jean-Jacques Cevey,  
Président de l'Organisation des Suisses de l'étranger

en l'occurrence au Conseil fédéral et aux députés habilités à les élire.

C'est dire aussi la portée de l'acte civique confié tous les quatre ans au peuple souverain, formé aussi bien des Suisses et Suisse établis à l'étranger que de celles et ceux vivant au pays.

En un temps où les problèmes posés à un Etat comme le nôtre réclament souvent des solutions à l'échelle internationale et où le sens de l'ouverture et de la solidarité doivent se substituer aux réflexes autarciques voire égoïstes, votre large participation aux décisions qui concernent l'ensemble de notre peuple se justifie plus que jamais.

Je souhaite que, très nombreux, vous usiez de ce droit, dans la conscience aussi d'exercer un devoir. Annoncez-vous donc auprès des autorités diplomatiques et consulaires, comme nous vous le recommandons par ailleurs. Vous servirez ainsi au mieux les institutions démocratiques de notre chère Confédération! ■